COMITE DEPARTEMENTAL SPORT BILLARD du PAS-DE-CALAIS

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Par équipes



Saison 2025 / 2026

Table des matières

| | Page |
|---|------|
| Article 1 Engagement des équipes: | 3 |
| 1.1 Nouveaux joueurs: | 3 |
| Article 2 Convocation des équipes: | 3 |
| Article 3 Déroulement des rencontres: 3.1 | 3 |
| Echauffement: | 3 |
| Article 4 Directeur de jeu. Arbitrage: | 4 |
| 4.1 Retard: | 4 |
| Article 5 Déroulement des rencontres: | 4 |
| Article 6 Composition d'une équipe: | 4 |
| 6.1 Indice par catégorie: | 5 |
| 6.2 Distance et plafond des divisions: | 5 |
| Article 7 Forfait: | 5 |
| Article 8 Tenue sportive: | 5 |
| Article 9 Calcul des points de Match: | 5 |
| Article 10 Classement: | 6 |
| Article 11 Convocation des joueurs: | 6 |
| Article 12 Finale du CD62: | 6 |

Article 1

Engagement des équipes:

Le club qui inscrit une ou plusieurs équipes s'engage à respecter ce règlement.

Un club qui engage plusieurs équipes dans une même division devra aviser ses joueurs qu'il leur sera impossible de changer d'équipe en cours de saison même pour la Finale du CD 62. Les rencontres se joueront en 2 phases "match aller et match retour et 3ème tour si 2 équipes engagées".

1.1

Nouveaux joueurs:

Tout nouveau joueur est engagé sous la responsabilité de son président de l'équipe, ce dernier doit préciser la catégorie dans laquelle il souhaite le faire jouer.

Article 2

Convocation des équipes:

Les équipes sont convoquées le jour prévu de la compétition à 14h30, pour un début de match à 15h00.

Un arrangement entre les clubs sur la date et l'heure de la rencontre est possible, <u>la date butoir restant le samedi.</u>

Dépassement de la date avec l'accord du responsable format, match à jouer avant le tour suivant.

Article 3

Déroulement des rencontres:

Le club qui reçoit (directeur de jeu) doit vérifier que tous les joueurs soient licenciés "vérification sur le site de la Fédération" et que les joueurs d'une même équipe portent une tenue uniforme.

Le capitaine de l'équipe qui organise la rencontre inscrit en 1er sur une feuille le nom, la catégorie et le nombre de points à jouer pour tous ses joueurs.

Le capitaine de l'autre équipe complète cette feuille de la même manière.

3.1

Echauffement:

Avant chaque match les deux joueurs disposent de cinq minutes d'échauffement, celui-ci peut être effectué avant la fin de la rencontre, sur un billard différent suivant la configuration de la salle.

Article 4

Directeur de jeu. Arbitrage:

Le club qui reçoit la compétition assure le marquage et l'arbitrage des rencontres. La gestion sportive du tournoi doit être assurée à l'aide d'un support informatique. L'organisateur "directeur de jeu" doit disposer d'un micro-ordinateur type PC équipé d'un logiciel Microsoft Excel 97 minimum.

Les résultats doivent être transmis dans les 24h au responsable format pour mise à jour du classement.

Les résultats doivent être impérativement enregistrés sur le site de la Fédération Française par le club qui organise le tournoi.

4.1

Retard:

Le retard de 30 minutes d'un joueur par <u>équipe</u> est toléré, après l'heure limite du retard, l'équipe concernée sera déclarée forfait.

Aucun retard ne sera consenti pour le 1er joueur de chaque équipe "voir A**rticle n°**6.2"

Article 5

Déroulement des rencontres:

Afin de garder un maximum d'intérêt le premier tour se jouera sur un seul billard, le deuxième tour se jouera sur 2 billards.

Toutefois dans l'intérêt de la compétition et avec l'accord des deux équipes les 3 matchs peuvent se jouer en même temps. (Arbitrage a assuré par le club recevant) Avant chaque match il y aura un tirage à la bande.

Article 6

Composition d'une équipe:

En division 6 et 7 l'équipe est composée de 3 joueurs; 3 joueurs à la Libre.

Pour la constitution de l'équipe en division 6 et 7, l'ordre des catégories doit être respecté. Cependant pour les joueurs d'une même catégorie il n'est pas tenu compte des moyennes. Chaque joueur se verra attribuer un indice lié à la valeur de sa catégorie, le total des indices de l'équipe ne pourra pas dépasser le plafond de la division "tableau ci-dessous".

Un club peut compléter une équipe avec un joueur d'un autre club pour constituer une équipe dans une division (x), sous réserve que le club ou le joueur est licencié n'ai pas engagé d'équipes dans cette même division.

6.1

Indice par catégorie:

| | <u>LIBRE</u> |
|-------------|--------------|
| Régionale 2 | 300 |
| Régionale 3 | 200 |
| Régionale 4 | 100 |

6.2 Distance et plafond des divisions:

| | Interdit au Régionale 1 | Interdit au Régionale 2 |
|--------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <mark>Plafond de</mark> | Division 6 | Division 7 |
| <mark>La Division</mark> | <mark>700</mark> | <mark>400</mark> |
| Match n°1 | 60 Pts | 40 Pts |
| much it 1 | (50 rep) | (50 rep) |
| Match n°2 | 60 Pts | 40 Pts |
| Mater It 2 | (50 rep) | (50 rep) |
| Match n°3 | 80 Pts | 60 Pts |
| much it 3 | (50 rep) | (50 rep) |

Article 7

Forfait:

Toute mauvaise composition d'équipe sera sanctionnée et considérée comme Forfait, les matchs <u>du jour</u> de toute l'équipe seront perdus.

Un forfait par équipe et par saison est toléré, un éventuel deuxième forfait entraine le forfait total de l'équipe, seul le classement des joueurs sur F.F.B sera maintenu.

Toute équipe incomplète sera déclaré forfait

Article 8

Tenue Sportive:

Les joueurs doivent être en harmonie et porter la tenue du club.

Article 9

Calcul des points de Match:

3 points pour un match gagné, 2 points pour un match nul et 1 point pour un match perdu.

Article 10

Classement:

Le classement général s'établit par l'addition des points de rencontres" 2 points pour une rencontre gagnée, 1 point pour un nul et 0 point pour une rencontre perdue". En cas d'égalité de points au classement général, le goal-average départagera les équipes.

Article 11

Suivi Sportif:

Le Responsable Format gère le classement permanent de son circuit, il est chargé de veiller à la validité des équipes et au respect du règlement.

Les décisions qu'il peut être amené à prendre suivant les divers cas prévus sont sans appel. La Commission Sportive du CD 62 est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.

Article 12

Finale du CD62 avec limitation de reprises:

1er Tour:

Le 1er de l'Artois contre le 2ème de l'Artois, le 1er du Maritime contre le 2ème du Maritime.

2ème Tour:

Les deux perdants se rencontrent, les deux gagnants se rencontrent

3ème Tour:

Les matchs restants.

Si une équipe ne peut faire la finale elle sera replacée par le 3^{ème} du ½ CD concerné.

Les Responsables Format